



Société anonyme au capital de 1 003 724 927,50 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LES RISQUES

PILIER 3 31.03.2024

SOMMAIRE

1	CHIFFRES CLÉS	3
2	GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	5
	2.1 Fonds propres	5
	2.2 Expositions pondérées et exigences de fonds propres	6
	2.3 Ratio de levier	7
	2.4 Ratio de conglomérat financier	7
	2.5 Informations quantitatives complémentaires sur le capital et l'adéquation des fonds propres	8
3	RISQUE DE CREDIT	9
	3.1 Informations quantitatives	9
	3.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	11
4	RISQUE DE CONTREPARTIE	12
	4.1 Informations quantitatives	12
5	RISQUE DE MARCHÉ	13
	5.1 Evolution de la VaR de trading	13
	5.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	14
6	RISQUE DE LIQUIDITÉ	15
	6.1 Réserve de liquidité	15
	6.2 Ratios réglementaires	15
7	ANNEXES	18
	7.1 Index des tableaux du Rapport sur les risques	18

1 CHIFFRES CLÉS

Les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après prennent en compte les dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9, et ce sur tout l'historique considéré.

TABLEAU 1 : INDICATEURS CLES (KM1)

(En M EUR)		31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	50 832	51 127	50 638	49 957	48 333
2	Fonds propres de catégorie 1	60 835	60 510	60 782	60 995	59 262
3	Fonds propres totaux	72 148	70 846	71 043	71 493	69 398
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)						
4	Montant total de RWA	388 216	388 825	384 226	385 011	361 043
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,09%	13,15%	13,18%	12,98%	13,39%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,67%	15,56%	15,82%	15,84%	16,41%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	18,58%	18,22%	18,49%	18,57%	19,22%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,42%	2,14%	2,14%	2,14%	2,14%
EU 7b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	1,44%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%
EU 7c	dont à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (%)	1,86%	1,60%	1,60%	1,60%	1,60%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,42%	10,14%	10,14%	10,14%	10,14%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,79%	0,56%	0,56%	0,53%	0,23%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	1,00%	-	-	-	-
11	Exigence globale de coussin (%)	4,29%	4,06%	4,06%	4,03%	3,73%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	14,71%	14,20%	14,20%	14,17%	13,87%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	7,15%	7,45%	7,48%	7,27%	7,68%
RATIO DE LEVIER						
13	Mesure de l'exposition totale ⁽¹⁾	1 458 821	1 422 247	1 467 589	1 455 480	1 435 255
14	Ratio de levier (%)	4,17%	4,25%	4,14%	4,19%	4,13%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,10%	-	-	-	-
EU 14b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%) ⁽²⁾	3,10%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
EXIGENCE DE COUSSIN LIE AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE						

LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%) ⁽²⁾	3,60%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	276 307	271 976	263 594	257 650	251 709
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	393 272	400 665	416 598	426 110	428 006
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	218 786	229 446	247 981	258 240	259 253
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	174 531	171 220	168 617	167 871	168 752
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	158,62%	159,31%	156,84%	154,00%	149,63%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET						
18	Financement stable disponible total	671 843	666 138	654 781	651 437	621 713
19	Financement stable requis total	573 333	560 850	561 293	575 937	542 352
20	Ratio NSFR (%)	117,18%	118,77%	116,66%	113,11%	114,63%
<i>(1) L'exigence de fonds propres applicable au groupe Société Générale au titre du Pilier 2 s'élève à 2,42% (dont 1,44% en CET1) jusqu'au 31/03/2024, portant l'exigence de fonds propres SREP totale à 10,42%.</i>						
<i>(2) La mesure de l'exposition de levier tient compte, sur tout l'historique considéré, de l'option d'exemption temporaire de certaines expositions banques centrales permise par la réglementation européenne.</i>						
<i>(3) L'exigence de ratio levier applicable au groupe Société Générale est de 3,5% dont 3% de l'exigence réglementaire au titre du Pilier 1 et 0,5% lié aux coussins OLRR.</i>						

TABEAU 2 : TLAC – INDICATEURS CLES (KM2)

		TLAC				
<i>(En M EUR)</i>		31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023
FONDS PROPRES ET INSTRUMENTS DE DETTES ELIGIBLES, RATIOS ET ELEMENTS CONSTITUTIFS ⁽¹⁾						
1	Fonds propres et instruments de dettes éligibles	125 613	124 152	124 378	123 256	121 022
2	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	388 216	388 825	384 226	385 011	361 043
3	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage des RWA	32,36%	31,93%	32,37%	32,01%	33,52%
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 458 821	1 422 247	1 467 589	1 455 480	1 435 255
5	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	8,61%	8,73%	8,47%	8,47%	8,43%
6a	Application de l'exemption prévue par le règlement (UE) n° 2019/876, article 72 ter, paragraphe 4	Non	Non	Non	Non	Non
6b	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC	13 588	13 609	13 448	13 475	12 637
6c	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC	66,10%	66,55%	69,84%	78,24%	85,40%
<i>(1) Avec prise en compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré.</i>						

Le Groupe présente, au 31 mars 2024, un ratio TLAC de 32,36% des expositions pondérées (RWA) en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 3,5% des RWA (ratio de 33,34% sans prise en compte de cette option), pour une exigence réglementaire de 22,28%, et de 8,61% de l'exposition de levier pour une exigence réglementaire de 6,75%.

2 GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE ⁽¹⁾

(En M EUR)	31.03.2024	31.12.2023
Capitaux propres part du Groupe	67 343	65 975
Titres super subordonnés (TSS)	(9 652)	(9 095)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(490)	(0)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	57 201	56 880
Participations ne donnant pas le contrôle	10 547	10 124
Immobilisations incorporelles	(2 653)	(2 751)
Écarts d'acquisitions	(4 626)	(4 622)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 150)	(1 095)
Déductions et retraitements prudentiels	(8 488)	(7 409)
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	50 832	51 127
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	9 652	9 095
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	472	408
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(121)	(120)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	60 835	60 510
Instruments <i>Tier 2</i>	12 071	11 110
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	329	257
Déductions <i>Tier 2</i>	(1 087)	(1 031)
Fonds propres globaux	72 148	70 846
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES	388 216	388 825
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	326 116	326 182
Expositions pondérées au titre du risque de marché	12 046	12 518
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	50 054	50 125
Ratios de solvabilité		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	13,09%	13,15%
Ratio <i>Tier 1</i>	15,67%	15,56%
Ratio Global	18,58%	18,22%

(1) Ratios établis selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance, et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 au 31 mars 2024 de 13,07% sans phasage, soit un effet phasage de +2 pb.

2.2 EXPOSITIONS PONDEREES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

TABLEAU 4 : VUE D'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PONDEREES (OV1)

	Expositions pondérées (RWA)		Exigences totales de fonds propres
<i>(En M EUR)</i>	31.03.2024	31.12.2023	31.03.2024
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	295 133	296 912	23 611
<i>dont approche standard</i>	104 820	106 455	8 386
<i>dont approche notations internes simple (IRBF)</i>	3 978	3 856	318
<i>dont approche par référencement</i>	872	716	70
<i>dont actions selon la méthode de pondération simple</i>	2 256	2 146	180
<i>dont autres actions traitées en approche IRB</i>	16 952	16 589	1 356
<i>dont approche notations internes avancée (IRBA)</i>	166 255	167 151	13 300
Risque de contrepartie – CCR	23 168	21 815	1 853
<i>dont approche standard</i>	6 266	5 374	501
<i>dont méthode du modèle interne (IMM)</i>	11 184	11 070	895
<i>dont expositions sur une CCP</i>	1 524	1 572	122
<i>dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA</i>	3 345	3 013	268
<i>dont autres CCR</i>	849	786	68
Risque de règlement	1	5	0
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	7 815	7 450	625
<i>dont approche SEC-IRBA</i>	2 189	1 978	175
<i>dont SEC-ERBA (y compris IAA)</i>	4 295	4 228	344
<i>dont approche SEC-SA</i>	1 331	1 243	106
<i>dont 1 250%/déductions</i>	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	12 046	12 518	964
<i>dont approche standard</i>	2 270	3 305	182
<i>dont IMA</i>	9 776	9 214	782
Grands risques	-	-	-
Risque opérationnel	50 054	50 125	4 004
<i>dont approche élémentaire</i>	-	-	-
<i>dont approche standard</i>	4 688	4 759	375
<i>dont approche par mesure avancée</i>	45 365	45 365	3 629
Montants (inclus dans la section « risque de crédit » supra) inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de 250%)	6 183	6 646	495
TOTAL	388 216	388 825	31 057

TABLEAU 5 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDEREES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 31.03.2024	Total 31.12.2023
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	113,6	0,0	5,2	118,7	118,5
Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing	121,1	0,3	7,5	128,9	130,0
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	79,5	10,7	29,3	119,6	118,5
Hors Pôles	11,9	1,1	8,0	21,0	21,8
Groupe	326,1	12,0	50,1	388,2	388,8

Au 31 mars 2024, la ventilation des expositions pondérées (388 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit et de contrepartie représentent 84% des expositions pondérées (dont 37% pour la Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing) ;
- le risque de marché représente 3% des expositions pondérées (dont 89% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 13% des expositions pondérées (dont 59% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

2.3 RATIO DE LEVIER

TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMETRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION DE LEVIER (1)

(En M EUR)	31.03.2024	31.12.2023
Fonds Propres Tier 1(2)	60 835	60 510
Total des actifs dans le bilan prudentiel(3)	1 428 965	1 396 696
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(1 166)	(175)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres(4)	16 035	13 888
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	125 866	123 518
Ajustements techniques et réglementaires	(110 879)	(112 030)
Exposition de levier	1 458 821	1 422 247
Ratio de levier	4,17%	4,25%

(1) Ratio établi selon les règles CRR2 et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio de levier au 31 mars 2024 de 4,17% sans phasage, soit un effet phasage de +0,5 pb).

(2) La présentation du capital est disponible en tableau 3.

(3) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).

(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.

(5) Changement de la borne d'ouverture

2.4 RATIO DE CONGLOMERAT FINANCIER

Au 31 décembre 2023, le ratio de conglomérat financier était de 135,2%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 77,6 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 57,4 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2022, le ratio de conglomérat financier était de 144,4%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 75,5 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 52,3 milliards d'euros.

2.5 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE CAPITAL ET L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU 7 : COMPARAISON DES FONDS PROPRES ET DES RATIOS DE SOLVABILITE ET DE LEVIER AVEC
ET SANS APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES A LA NORME IFRS 9 (IFRS9-FL)

(En M EUR)		31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023
3FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	50 832	51 127	50 638	49 957	48 333
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	50 755	50 894	50 378	49 701	48 006
3	Fonds propres de catégorie 1	60 835	60 510	60 782	60 995	59 262
4	Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	60 758	60 278	60 522	60 739	58 935
5	Total des Fonds propres	72 148	70 846	71 043	71 493	69 398
6	Total des Fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	72 072	70 614	70 783	71 237	69 071
TOTAL DES ACTIFS PONDERES EN FONCTION DU RISQUE (MONTANTS)						
7	Total des expositions pondérées en fonction du risque	388 216	388 825	384 226	385 011	361 043
8	Total des expositions pondérées en fonction du risque comme si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	388 198	388 825	384 161	384 953	361 038
RATIOS DE FONDS PROPRES						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	13,09%	13,15%	13,18%	12,98%	13,39%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	13,07%	13,09%	13,11%	12,91%	13,30%
11	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	15,67%	15,56%	15,82%	15,84%	16,41%
12	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	15,65%	15,50%	15,75%	15,78%	16,32%
13	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA)	18,58%	18,22%	18,49%	18,57%	19,22%
14	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	18,57%	18,16%	18,43%	18,51%	19,13%
RATIO DE LEVIER						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽¹⁾	1 458 821	1 422 247	1 467 589	1 455 480	1 435 255
16	Ratio de levier	4,17%	4,25%	4,14%	4,19%	4,13%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	4,17%	4,24%	4,12%	4,17%	4,11%
<i>(1) Mesure de l'exposition de levier tenant compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré et de l'option d'exemption de certaines expositions banques centrales jusqu'au 31 mars 2022 inclus.</i>						

3 RISQUE DE CREDIT

3.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 8 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (CR1)

31.03.2024															
	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie du bilan cumulée	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾			
(En M EUR)															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	258 029	253 598	4 431	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	509 861	457 117	38 087	14 954	-	14 954	(2 706)	(946)	(1 760)	(6 420)	-	(6 420)	-	288 623	5 913
Banques centrales	16 956	16 956	0	-	-	-	(0)	(0)	(0)	-	-	-	-	0	-
Administrations publiques	28 930	20 864	962	100	-	100	(13)	(8)	(5)	(69)	-	(69)	-	8 104	24
Établissements de crédits	19 787	19 265	464	20	-	20	(2)	(2)	(0)	(7)	-	(7)	-	2 205	7
Autres sociétés financières	37 487	35 364	41	98	-	98	(15)	(14)	(1)	(98)	-	(98)	-	8 639	-
Sociétés non financières	228 831	202 773	20 988	9 572	-	9 572	(1 773)	(578)	(1 195)	(3 954)	-	(3 954)	-	124 837	4 396
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	51 768	44 773	6 120	4 579	-	4 579	(642)	(236)	(406)	(2 336)	-	(2 336)	-	39 236	2 016
Ménages	177 871	161 895	15 631	5 165	-	5 165	(904)	(345)	(559)	(2 291)	-	(2 291)	-	144 837	1 486
Encours des titres de créances	62 982	62 180	208	130	-	130	(38)	(6)	(32)	(48)	-	(48)	-	9 835	-
Banques centrales	4 008	4 008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	43 321	42 816	134	-	-	-	(5)	(5)	(0)	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédits	4 871	4 871	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	960	-
Autres sociétés financières	2 581	2 509	2	-	-	-	(2)	(1)	(2)	-	-	-	-	1 241	-
Sociétés non financières	8 201	7 976	72	130	-	130	(30)	(0)	(30)	(48)	-	(48)	-	7 633	-
Expositions hors bilan	497 006	488 286	8 720	1 111	-	1 111	(533)	(195)	(338)	(274)	-	(274)	-	74 083	202
Banques centrales	602	602	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	67	-
Administrations publiques	9 126	8 732	394	1	-	1	(4)	(1)	(3)	-	-	-	-	4 881	0
Établissements de crédits	192 186	191 942	244	70	-	70	(1)	(1)	(0)	(2)	-	(2)	-	421	-
Autres sociétés financières	78 840	78 783	56	2	-	2	(8)	(4)	(4)	(2)	-	(2)	-	12 937	-
Sociétés non financières	204 401	196 717	7 684	962	-	962	(470)	(167)	(303)	(251)	-	(251)	-	52 506	190
Ménages	11 851	11 509	341	75	-	75	(49)	(21)	(28)	(19)	-	(19)	-	3 271	12
TOTAL	1 327 878	1 261 182	51 445	16 195	-	16 195	(3 277)	(1 147)	(2 130)	(6 742)	-	(6 742)	-	372 540	6 115

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.

(3) Actifs dépréciés.

3.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CREDIT

TABLEAU 9 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE INTERNE (CR8)

<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration précédente (31.12.2023)	196 654
Taille de l'actif (+/-)	(1 515)
Qualité de l'actif (+/-)	(772)
Mises à jour des modèles (+/-)	1 977
Méthodologie et politiques (+/-)	-
Acquisitions et cessions (+/-)	-
Variations des taux de change (+/-)	449
Autres (+/-)	-
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration (31.03.2024)	196 792

4 RISQUE DE CONTREPARTIE

4.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 10 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
RWA de fin de la période précédente (31.12.2023)	11 183
Taille de l'actif	193
Qualité de crédit des contreparties	(217)
Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de Change	153
Autres	-
RWA de fin de la période de reporting (31.03.2024)	11 311

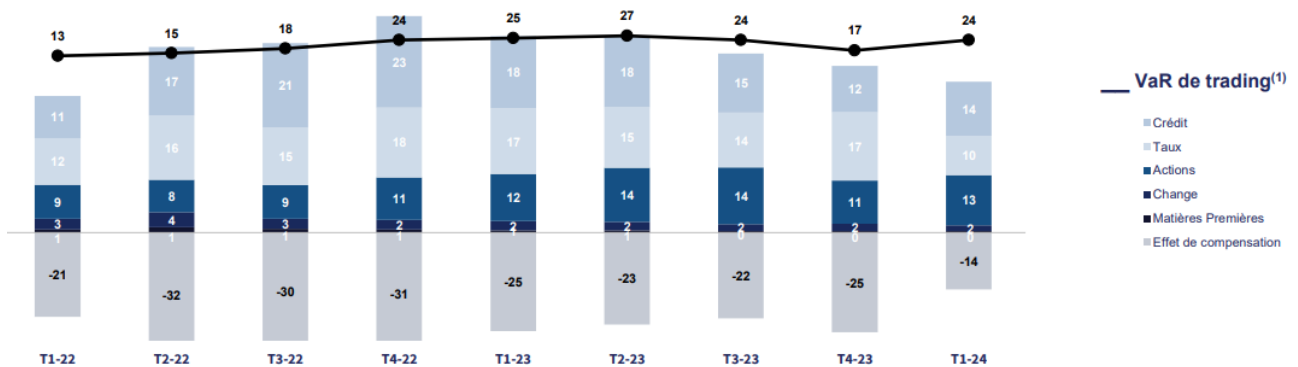
Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) qui est de 3 milliards d'euros en méthode avancée.

5 RISQUE DE MARCHÉ

5.1 EVOLUTION DE LA VAR DE TRADING

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading*, en millions d'euros :

Moyenne trimestrielle de la VaR de trading⁽¹⁾, à 1 jour, 99% (en M EUR)



Var stressée ⁽²⁾ à 1jour, 99% en M EUR	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24
Minimum	20	24	26	28	27
Maximum	59	42	56	61	51
Moyenne	34	34	38	41	40

(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables,
 (2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

5.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHE

TABLEAU 11 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODELES INTERNES (MR2-B)

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la période précédente (31.12.2023)	1 992	5 604	1 173	445	-	9 214	737
<i>Ajustement réglementaire</i>	(1 344)	(4 158)	-	(88)		(5 591)	(447)
<i>RWA à la fin du précédent trimestre</i>	648	1 445	1 173	356		3 623	290
Variations des niveaux de risque	165	(87)	-	-		78	6
Actualisations/modifications du modèle	(28)	(47)				(75)	(6)
Méthodologie et politiques						-	-
Acquisitions et cessions						-	-
Variations des taux de change	(2)	(5)				(7)	(1)
Autres						-	-
<i>RWA à la fin de la période considérée</i>	782	1 307	1 042	317		3 449	276
<i>Ajustement réglementaire</i>	2 065	4 072	189	1	0	6 326	506
RWA à la fin de la période (31.03.2024)	2 847	5 379	1 231	318		9 775	782

Les effets sont définis comme suit :

- Ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- Variations des niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- Actualisations/modifications du modèle : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- Méthodologie et politiques : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- Acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers ;
- Variations des taux de change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.1 RESERVE DE LIQUIDITE

TABLEAU 12 : RESERVE DE LIQUIDITE

(En Md EUR)	31.03.2024	31.12.2023
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	206	214
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	81	74
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	28	28
TOTAL	316	316

6.2 RATIOS REGLEMENTAIRES

Les exigences réglementaires en matière de risque de liquidité sont appréhendées au travers de deux ratios :

- le Liquidity Coverage Ratio (LCR), ratio court terme, dont l'objectif est de s'assurer que les établissements disposent d'actifs liquides de qualité et quantité suffisantes pour couvrir, durant trente jours, une crise de liquidité sévère, combinant une crise systémique de marché et une crise spécifique ; l'exigence réglementaire minimale est de 100% à tout moment ;
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR), ratio long terme de transformation du bilan, qui compare les besoins de financement générés par les activités des établissements à leurs ressources stables ; le niveau minimal exigé est de 100%.

Afin de respecter ces exigences, le Groupe s'assure que ses ratios réglementaires sont gérés bien au-delà des exigences réglementaires minimales fixées par la directive 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 (CRD5) et le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2)¹.

Le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 159% fin mars 2024 contre 160% à fin 2023.

Depuis qu'il est en vigueur, le ratio NSFR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% et s'élève à 117% à fin mars 2024 contre 119% à fin 2023.

Par ailleurs, afin de compléter son dispositif, le Groupe dispose d'indicateurs de suivi adaptés, en particulier le suivi d'impasses de liquidité sous divers scénarii de stress et sous conditions normales, par devise significative et toutes devises confondues, qui peuvent être assortis de contraintes additionnelles en matière d'objectif et de niveau minimal. Les indicateurs de liquidité en USD font également l'objet d'un suivi spécifique.

¹ Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 : Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1er janvier 2018. L'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 (EU) 2019/876 du 20 mai 2019 s'applique depuis juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

TABLEAU 13 : RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE – LCR (LIQ1)

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023
Trimestre se terminant le	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023
Actifs liquides de haute qualité								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					276 307	271 976	263 594	257 650
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	236 816	234 822	233 292	232 240	18 135	18 097	18 150	18 332
<i>Dépôts stables</i>	139 610	139 911	138 753	134 954	6 980	6 996	6 938	6 748
<i>Dépôts moins stables</i>	88 690	87 877	88 802	92 684	11 143	11 082	11 189	11 561
Financements de gros non garantis	286 178	286 028	290 177	296 493	142 866	142 374	146 907	153 360
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	65 755	67 201	68 687	70 015	15 947	16 306	16 693	17 017
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	211 509	210 633	212 345	216 012	118 006	117 874	121 069	125 878
<i>Créances non garanties</i>	8 914	8 194	9 145	10 466	8 914	8 194	9 145	10 466
Financements de gros garantis					63 851	80 863	96 510	101 332
Exigences complémentaires	217 569	218 353	219 326	219 694	75 195	75 947	77 460	78 742
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	31 929	34 615	38 782	42 389	28 754	31 698	36 110	40 033
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	17 034	16 140	14 428	12 503	17 034	16 140	14 428	12 503
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	168 605	167 599	166 115	164 801	29 407	28 109	26 921	26 205
Autres obligations de financement contractuelles	86 253	77 680	73 082	71 299	86 253	77 680	73 082	71 299
Autres obligations de financement éventuel	111 624	99 544	88 968	77 781	7 015	5 706	4 489	3 045
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					393 273	400 666	416 598	426 110
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	327 629	330 621	324 179	319 225	59 234	78 224	95 900	101 905
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	42 315	41 760	45 254	48 963	33 150	33 197	37 078	41 060
Autres entrées de trésorerie	130 775	122 676	119 941	120 346	126 402	118 025	115 003	115 275
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	500 720	495 057	489 378	488 534	218 786	229 446	247 981	258 240
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	399 015	393 567	387 794	387 715	218 786	229 446	247 981	258 240
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					276 307	271 976	263 594	257 650
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					174 531	171 220	168 617	167 871
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					158,62%	159,31%	156,84%	154,00%

Au 31 mars 2024, la moyenne des LCR de Société Générale s'établit à 159% (moyenne arithmétique des douze LCR de fin de mois d'avril 2023 à mars 2024, conformément à l'exigence de publication prudentielle émanant du règlement (UE) N°2019/876).

Le LCR au 31 mars 2024 est de 159%, soit un surplus de liquidité de 107 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire de 100%. Au 31 décembre 2023, le LCR était de 160%, correspondant alors à un surplus de liquidité de 108 milliards d'euros. Le numérateur du LCR est de 287 milliards d'euros au 31 mars 2024, en diminution de 1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2023, sous l'effet conjugué des remboursements de TLTRO III et de levées de cash supplémentaires. Au dénominateur, les sorties nettes de trésorerie ont augmenté pendant la même période de 1 milliard d'euros.

Le numérateur du LCR inclut, au 31 mars 2024, 206 milliards d'euros de réserves en banques centrales disponibles (72%) et 65 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (22%), ainsi que 16 milliards (6%) d'actifs liquides de Niveau 2. Au 31 décembre 2023, le numérateur, qui s'élevait à 288 milliards d'euros, comportait 96% de réserves banques centrales disponibles et d'actifs liquides de Niveau 1.

L'euro représente, au 31 mars 2024, 49% des actifs liquides de haute qualité totaux de Société Générale. Le dollar américain représente également plus de 5% des actifs liquides du Groupe, avec un poids de 28%, ainsi que le yen japonais avec un poids de 8%. Le profil de liquidité du Groupe en dollars américains est encadré par une série de seuils portant sur diverses métriques, incluant des indicateurs d'excès de liquidité sous stress en dollars américains.

Société Générale structure ses sources de financement pour éviter une dépendance trop importante à une contrepartie ou à un segment de marché donnés, en définissant et surveillant des métriques de risques de concentration sur les marchés de financements sécurisés et non sécurisés. Les financements court terme non sécurisés sont par exemple soumis à des seuils par type de contrepartie (entreprises, banques centrales, secteur public, gestionnaires d'actifs, etc.). Les financements sécurisés sont encadrés de manière à éviter qu'une diminution de la liquidité sur un segment du marché du *repo* (par contrepartie, par collatéral sous-jacent, par devise) n'affecte matériellement le refinancement des inventaires sur le marché. Par ailleurs, le financement long terme du Groupe est structurellement diversifié. Le programme de financement « *plain vanilla* » est réparti par devise, par instrument et par région, et touche une large base d'investisseurs. Les financements structurés sont très granulaires (différents réseaux de distribution) et offrent une diversification en termes de types d'investisseurs.

Dans son calcul de LCR, Société Générale tient compte des besoins en collatéraux résultant d'une diminution de sa note de crédit de trois niveaux pour ses entités d'émissions de *covered bonds* et pour d'autres entités utilisées dans les activités de marchés de capitaux. Société Générale intègre aussi dans son calcul de LCR un choc de marché négatif potentiel, sur la base d'une approche historique sur 24 mois.

Des réserves spécifiques couvrent les besoins de financement intra-journaliers. Ces réserves sont prises en compte lors des *stress tests* liquidité basés sur des modèles internes et qui sous-tendent le contrôle de l'horizon de survie sous stress de Société Générale.

7 ANNEXES

7.1 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3	Titre	Page	Page	Références réglementaire s EBA
			Pilier 3 31.12.2023	Pilier 3 31.03.2024	
1	1	Couverture des engagements douteux		9	
1	2	Risque de marché : VaR et SVaR		11	
1	3	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de négociation		13	IRRBB1
1	4	Indicateurs clés		14	3 KM1
1	5	TLAC – Indicateurs clés		16	4 KM2
5	6	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel		57	
5	7	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités		58	CC2
5	8	Entités exclues du périmètre prudentiel		60	
5	9	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>		62	
5	10	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres		62	
5	11	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale		63	
5	12	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4		63	5
5	13	Déductions et retraitements prudentiels CET1 au titre de CRR/CRD4		64	
5	14	Vue d'ensemble des expositions pondérées		65	6 OV1
5	15	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque		66	
5	16	Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe		66	
5	17	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier		67	7
5	18	Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio		68	7 INS2
5	19	Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS 9		69	8 IFRS9-FL
5	20	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance		69	INS1
5	21	Composition des fonds propres réglementaires		70	CC1
5	22	TLAC – Composition		74	TLAC1
5	23	TLAC – Hiérarchie des créanciers de l'entité de résolution		75	TLAC3
5	24	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier		77	LR1-LRSUM
5	25	Ratio de levier – Déclaration commune		78	LR2-LRCOM
5	26	Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)		80	LR3-LRSPL
5	27	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique		81	CCyB1
5	28	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement		82	CCyB2
5	29	Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires		83	LI1
5	30	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers		87	LI2

5	31	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)	89		PV1
6	32	Agences de notation utilisées en approche standard	99		
6	33	Champ d'application des approches IRB et standard	100		CR6-A
6	34	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Groupe	100		
6	35	Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences	100		
6	36	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	102		
6	37	Comparaison des paramètres de risques : LGD estimées et des valeurs réalisées hors clientèle de détail	103		
6	38	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	104		
6	39	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBA	106		CR9
6	40	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBF	110		CR9
6	41	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBA	112		CR9.1
6	42	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBF	115		CR9.1
6	43	Comparaison des paramètres de risque : LGD, EAD estimées et réalisées – Clientèle de détail	117		
6	44	Catégories d'expositions	118		
6	45	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	120		
6	46	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	122	10	CR1
6	47	Variations du stock de prêts et avances non performants	124		CR2
6	48	Qualité de crédit des expositions restructurées	124		CQ1
6	49	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	126		CQ3
6	50	Qualité de crédit des expositions non performantes par situation géographique	128		CQ4
6	51	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	132		CQ5
6	52	Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	134		CQ7
6	53	Échéance des expositions	135		CR1-A
6	54	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	135		CR3
6	55	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et approche	136		
6	56	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	137		CR4
6	57	Approche standard – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	139		CR5
6	58	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBA	141		CR6
6	59	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBF	149		CR6
6	60	Approche interne – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	153		CR7
6	61	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBA	154		CR7-A
6	62	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBF	156		CR7-A
6	63	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche interne	157	11	CR8

6	64	Expositions de financement spécialisé – Approche interne	158		CR10.1-10.4
6	65	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	159		CR10.5
7	66	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par catégorie d'expositions et approche	167		
7	67	Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche	168		CCR1
7	68	Expositions sur les contreparties centrales	169		CCR8
7	69	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	170		CCR5
7	70	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	170		CCR2
7	71	Approche interne – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions et échelle de probabilité de défaut	171		CCR4
7	72	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	173		CCR3
7	73	Expositions sur dérivés de crédit	174		CCR6
7	74	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de contrepartie dans le cadre de l'IMM	175	12	CCR7
8	75	Qualité des positions de titrisation conservées ou acquises	183		
8	76	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	185		SEC1
8	77	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	186		SEC2
8	78	Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	187		SEC5
8	79	Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	189		
8	80	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	190		SEC3
8	81	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	192		SEC4
9	82	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	204	13	
9	83	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	205		
9	84	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	206		
9	85	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque de marché par composante de risques	208		
9	86	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	208		
9	87	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	210		MR1
9	88	Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	210	14	MR2-A
9	89	Valeurs de l'approche fondée sur les modèles internes pour les portefeuilles de négociation	211		MR3
9	90	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	211		MR2-B
10	91	Exigences de fonds propres et expositions pondérées pour risque opérationnel	220		OR1
11	92	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation	226		IRRBB1
11	93	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	227		
12	94	Actifs grevés et actifs non grevés	233		AE1
12	95	Sûretés reçues	234		AE2
12	96	Sources des charges grevant les actifs	235		AE3
12	97	Réserve de liquidité	236	15	
12	98	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	237	16	LIQ1
12	99	Ratio de financement stable net (NSFR)	239		LIQ2

12	100	Bilan échancé	241	
14	101	Indicateurs clés en lien avec le processus d'évaluation des facteurs de risque ESG au sein des business units	260	
14	102	Synthèse de l'évaluation de la matérialité	271	
14	103	Liens entre les facteurs de risques (<i>risk drivers</i>) environnement et les catégories de risque	273	
14	104	Facteurs pris en compte par l'indicateur de vulnérabilité climatique sectorielle (ICVI)	276	
14	105	Liens entre les facteurs de risques (<i>risk drivers</i>) sociaux et les catégories de risque	281	
14	106	Liens entre les facteurs de risques (<i>risk drivers</i>) gouvernance et les catégories de risque	282	
14	107	Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	290	Modele 1
14	108	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers - efficacité énergétique des sûretés	298	Modele 2
14	109	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique	300	Modele 4
14	110	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions des TOP 20 entreprises les plus émissives de carbone	302	Modele 5
14	111	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie	318	Modele 6
14	112	Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR	322	Modele 7
14	113	GAR (%)	324	Modele 8
14	114	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	326	Modele 10